

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

4 OCTOBRE 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Ecole des Ecuyers –
Restructuration,
construction des espaces
de restauration, salle de
sport, préau –
Avenant n°1 au marché
de maîtrise d'œuvre –
Demande de subvention
au Conseil Général**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 5 octobre 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 17 octobre 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 octobre 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

=====

L'an deux mille sept, le 4 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 septembre deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIoux, Monsieur GARNIER, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

Avaient donné procuration :

Madame DESCHAMPS à Madame FUCHS
Monsieur DERCHE à Madame MAUVAGE
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur LAMY
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Monsieur TASSEL

OBJET : ECOLE DES ECUYERS - RESTRUCTURATION, CONSTRUCTION DES ESPACES DE RESTAURATION, SALLE DE SPORT, PREAU - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

RAPPORTEUR : Monsieur SCHAEFFER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 3 mai 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'Agence DESLANDES pour les travaux de restructuration et de construction des espaces de restauration, salle de sport et préau de l'école des Ecuyers.

Le marché prévoit que le montant prévisionnel des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter est fixé par avenant après réception des études d'Avant-Projet Définitif (A.P.D.) par le maître d'ouvrage (article 9 du Cahier des Clauses Administratives Particulières).

Le coût prévisionnel proposé par le maître d'œuvre dans son dossier d'A.P.D. s'élève à 1 823 901 € H.T..

Il convient de passer un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour approuver l'estimation prévisionnelle des travaux, ainsi que la rémunération du maître d'œuvre qui est ramenée de 11 % à 10,80 %. Le forfait définitif de rémunération, égal au produit du taux de rémunération par le coût prévisionnel, s'élève à 196 981,31 € H.T..

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à cet avenant le 25 septembre dernier.

Le Conseil Général peut subventionner cette opération au titre d'un dispositif exceptionnel. La subvention peut s'élever à 50 % des dépenses, celles-ci étant limitées à 2 100 000 € H.T..

La Ville s'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'accord du Conseil Général et à les réaliser selon l'échéancier prévu. Elle s'engage également à financer la part non subventionnée, conserver la propriété, assurer le fonctionnement et maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec l'Agence DESLANDES,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général pour cette opération,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS